



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 31 janvier 2022

### Revente sacs biodéchets

**DÉLIBÉRATION****N° 2022 – 012**

En exercice : 38  
Titulaires présents : 29  
Suppléants présents : 0  
Pouvoirs : 8  
Retard : 0  
Nombre de votants : 37

Le 31 janvier de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Froideconche, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Béatrice LEPAGNEY secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	EXCUSE		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	POUV	Frédéric BURGHARD	Nathalie SIRVEAUX	POUV	Michel CALLOCH
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Martine BAVARD
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	POUV	Jérôme BERNARD
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Béatrice LEPAGNEY			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

Lors de l'expérimentation de la collecte des biodéchets en PàP pour les professionnels des métiers de bouche, il avait été convenu que la CCPLx fournisse et collecte les bacs de biodéchets gratuitement tout en fournissant les sacs biocompostables compatibles avec l'expérimentation, sans contrepartie financière.

Bien avant qu'il soit décidé l'arrêt de l'expérimentation et donc de la collecte des biodéchets, le SPED a dû recommander des sacs biocompostables pour continuer à fournir les professionnels détenant des bacs biodéchets. Le stock connu ayant atteint la limite avant précommande.

C'est ainsi qu'en septembre 2021 une commande de sacs a été réalisée par le SPED ; 2800 sacs ont alors été commandés par le service. Cette commande a été comptabilisée à l'article 6068 « autres matières et fournitures » pour un montant de 716.52 € TTC.

Après avoir reçu les sacs et lors de la réorganisation du local archives, l'agent dédié au rangement de ce local a retrouvé un peu moins de 2000 sacs biocompostables. Ces sacs ont été commandés en 2020. La nouvelle cheffe du SPED n'était pas encore en poste et n'avait pas connaissance de ce stock existant



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2022

Objet

**Revente sacs biodéchets**

Délibération n°2022

012

Page 2 sur 2

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le

ID : 070-247000755-20220131-D2022\_012-DE

Berger  
Levrault

(l'agente en charge des commandes et des distributions de sacs ayant quitté la collectivité en avril 2021 sans laisser de consignes particulières à ce sujet).

Le 8 novembre dernier en Bex, il a été convenu de stopper l'expérimentation, laissant ainsi environ 4200 sacs biocompostables en stock.

Ainsi, après avoir contacté le fournisseur JEMAP France, celui-ci refuse de reprendre notre dernière commande.

Les services se sont donc rapprochés d'autres collectivités qui pourraient potentiellement reprendre le stock de sacs restant. Cette opération serait imputée à l'article 706 « vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises ».

Le SICTOM du Val de Saone (SDVDS) propose de nous racheter 4 200 sacs (15 cartons pleins de 280 sacs chacun) au prix de 53 euros/unité. Cela représenterait un montant total de 795 euros (ttc).  
Si on reprend les commandes depuis 2020 :

Année	2020	2021
Prix / 1000	144	175.75
Frais transport	105	105
Nombre de sacs commandés (Total 1)	14000	2800
Total commande TTC (total 2)	2 546,04	716.52

Le cout moyen d'un carton est d'environ 54.40 € TTC ((total 2)/(total1/280))

En conclusion, le SPED accuserait une perte financière sur cette transaction d'un montant de 1.40 € par carton vendu soit 21 € de perte totale.

## Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **DÉCIDE** de fixer le prix de revente des sacs biodéchets au SICTOM à la somme de 53 € TTC / carton.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget OM 2022.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président  
Jacques DESHAYES